



BARREAU DE
LA GOMBE

EN COLLABORATION AVEC



COLLOQUE INTERNATIONAL

LES 10 ANS DE L'OHADA EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

DU 15 AU 16 SEPTEMBRE 2022 À KINSHASA

LIEU : FLEUVE CONGO HÔTEL

THÈME

L'ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO AU TRAITÉ
OHADA 10 ANS APRÈS : BILAN ET
PERSPECTIVES D'AVENIR.

SOUS LA DIRECTION SCIENTIFIQUE DE :

- BÂTONNIER JEAN CLAUDE MBAKI SILUZAKU
- DOCTEUR ACHILLE NGWANZA
- PROFESSEUR ROGER MASAMBA MAKELA
- MAÎTRE BLAISE LUNDA MASUDI
- MAÎTRE LANDRY PONGO WON YA





SOMMAIRE

Page 2

Présentation

Page 4

Programme

Page 8

Conditions de participation

Page 12

Contacts

PRÉSENTATION

Le 05 février 2010, la Cour Suprême de Justice congolaise, siégeant en matière d'inconstitutionnalité, avait, déclaré la conformité à la Constitution du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires. Ce faisant, le 11 février 2010 la loi autorisant l'adhésion à l'OHADA a été promulguée, puis le 13 juillet 2012 les instruments d'adhésion de la RDC ont été déposés auprès du gouvernement de l'Etat dépositaire du Traité de Port- Louis, le Sénégal.

Deux mois après le dépôt de ces instruments, soit le 12 septembre 2012, le Traité et les actes uniformes lui rattachés sont entrés en vigueur en RDC. En conséquence le 12 décembre prochain, la RDC soufflera la 10ème bougie de son adhésion à l'OHADA. Ses dix ans méritent d'être célébrés de fort belle manière.

Pour autant, il ne doit pas s'agir uniquement de réjouissances institutionnelles et festives. Bien au contraire, c'est l'occasion idéale pour jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, diagnostiquer le présent et se projeter, en connaissance des causes, dans l'avenir.

C'est en fait une excellente opportunité qui nous est offerte pour cerner l'application des dix actes uniformes et du Traité de Port- Louis en RDC depuis l'effectivité de son adhésion.

Il s'agit d'une analyse critique sur la manière dont les praticiens des droits (juges, notaires, avocats, huissiers de justice, banquiers etc.) font usage de ce nouveau droit communautaire ; sans manquer de cerner l'apport juris-prudentiel édifiant de notre pays dans cet univers compétitif de l'OHADA. C'est ainsi essentiellement, et de façon délibérée, plusieurs thèmes seront mis en relief, notamment : La sécurité des contrats commerciaux, la sécurité processuelle, la gouvernance d'en-treprise, le recouvrement des créances, etc.

Les actes de ce colloque seront publiés dans un ouvrage collectif destiné au grand public. Les praticiens de droit, les enseignants et étudiants sauront trouver dans les actes de ce colloque, les matériaux nécessaires à leurs activités de recherche. Quelques prix seront décernés à certains praticiens ou théoriciens de droit qui se sont distingués au cours de cette dernière décade dans la mise en œuvre de l'OHADA.

Colloque du 15 au 16 septembre 2022

Barreau de Kinshasa-Gombe RDC.

De ce point de vue, la noble ambition de ce colloque qui est d'apporter, autant que faire se peut, des appréciations sur la pratique de ce droit communautaire et monter les stratégies pour l'avenir de ce droit, est satisfaite. Ainsi, pouvons-nous nous autoriser de remercier fiévreusement son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo sous le patronat duquel ce colloque est organisé, sur initiative du Barreau près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe avec la collaboration de la Commission nationale OHADA. Pour que vive et continue à grandir l'OHADA en Afrique et en RDC !



Colloque 15 au 16 septembre 2022
Barreau de Kinshasa-Gombe RDC.



PROGRAMME

Colloque du 15 au 16 septembre 2022
Barreau de Kinshasa-Gombe RDC.

13 SEPTEMBRE 2022

Arrivée des délégations

14 SEPTEMBRE 2022

19h-21h00 : cocktail de bienvenue organisé par Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des sceaux

15 SEPTEMBRE 2022

MATINÉE

9h00 - 10h30 : CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Maître de cérémonie : Me Pierre KASONGO MAKANDA, Avocat aux Barreaux du Haut-Katanga et de Kinshasa/Gombe.

1. Président de la République de la RDC ou le Premier Ministre de la RDC
2. Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux de la RDC
3. Bâtonnier du Barreau près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe

10h30 - 10h45 : Pause photo

10h45 - 12h15 : EXPOSÉS INTRODUCTIFS

Modérateur : Me Blaise LUNDA MASUDI, Avocat et Membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Kinshasa/Gombe

Retour d'expérience sur le processus d'adhésion de la RDC à l'OHADA, *Professeur Roger MASAMBA, Président de la Commission Nationale OHADA RDC*

La conquête du marché congolais du droit par l'OHADA, *Docteur Achille NGWANZA, Associé JUS AFRI-CA, Membre de la Cour Internationale d'arbitrage de la CCI*

Les rapports entre la CCJA et les juridictions congolaises, *Mme Esther MOUTNGUI, Présidente de la CCJA*

12h15 - 13h30 : Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

13h30-15h00. TABLE RONDE 1 : LA SÉCURITÉ DES CONTRATS COMMERCIAUX

Modérateur : Maître Nicaise CHIKURU, Avocat au Barreau de Kinshasa / Gombe

La stabilité du bail professionnel, *Prof Guy Pascal NGOMA, Université Protestante au Congo*

L'intégrité de la vente commerciale, *Me Prince LUTUMBA, Professeur à l'Université de Kinshasa*

Les mutations du fonds de commerce, *Monsieur André LOBO KWETE, Docteur en Droit, Notaire, chargé de cours à la Faculté de Droit de Université Protestante du Congo, UPC*

15h30-16h50. TABLE RONDE 2 : LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Modérateur : Maître Dorothée MADIYA, Avocat au Barreau près la Cour d'appel de Kinshasa/ Gombe et Présidente du Corps des Mandataires en Mines et Carrières.

Le contrôle de gestion des sociétés commerciales, *Me Patrick DE WOLF, Associé DALDEWOLF, Avocat aux Barreaux de Bruxelles et Kinshasa/Matete et Maître de conférences à l'Université Catholique de Louvain*

Colloque du 15 au 16 septembre 2022

Barreau de Kinshasa-Gombe RDC.

Les difficultés d'application du droit OHADA en RDC, *Professeur Mayatta MBAYE NDIAYE, Directeur général de l'ERSUMA*

La représentation des sociétés commerciales, *Me Arlette KAJ, Avocate au Barreau du Haut-Katanga*

16 SEPTEMBRE 2022

MATINÉE

8h30-10h00. TABLE RONDE 3 : LA GARANTIE DES CRÉANCES

Modératrice : Rose TUMBA KAJA, Bâtonnier du Barreau du Haut-Katanga

La pratique des sûretés conventionnelles en RDC, *Me Patrick BONDONGA, Associé OVK, Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe*

La constitution des sûretés judiciaires, *Me Werner DERIJCKE, Associé MALHERBE, Avocat à la Cour de Cassation Belge, Maître de conférences à l'Université Catholique de Louvain*

La cohabitation des sûretés de droit congolais et les sûretés de droit OHADA, *Professeur Tony MWABA, Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique*

10h00-10h20 : Pause-café

10h20-11h50. TABLE RONDE 4 : LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Modératrice : Nadine SAYIBA, Avocate au Barreau du Nord-Kivu

L'efficacité de la saisie immobilière en RDC : mythe ou réalité ? *Me Landry PONGO, Associé JFC RDC, Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe*

Le recouvrement des créances fiscales en RDC, *Me Alain EBOMA, Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe*

La réalisation des sûretés personnelles, *Me Éric KADIMA, Avocat au Barreau du Haut-Katanga*

11h50-12h50. Atelier de discussion : Immunité d'exécution et recouvrement des créances contre les personnes publiques en RDC.

Modérateur : Maître Coco KAYUDI, Bâtonnier Barreau Kinshasa/ Matete

- *Me Mamadou KONATE, Associé JFC, Avocat aux Barreaux du Mali et de Paris*
- *M. SAFARI, Juge à la CCJA*
- *Me Lysette BEWA, Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe*
- *Professeur Eberande KOLONGELE, Ministre du numérique de la RDC*

12h15-14h00 : Pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00-15h30. TABLE RONDE 5 : LA SÉCURITÉ PROCESSUELLE

Modérateur : Me Abel NTUMBA, Bâtonnier du Barreau du Nord-Kivu

La célérité des juridictions congolaises quant aux litiges de droit OHADA, *Me Jerry Alphonse NTETIKA, Avocat au Barreau de Kinshasa/Gombe*

Les procédures préventives et le règlement judiciaire, *Mme KITETE LOSAMBA, Présidente à la Cour d'Appel de Kinshasa/matete*

L'arbitrage devant les juridictions congolaises, *Adolphe BAMBI KABASHI, Bâtonnier du Barreau de Lualaba*

Les actions congolaises devant la CCJA, *Me Laurent POULET, Avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation Français*

15h30 - 16h30 : CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Modérateur : Me Édouard MUKENDI KALAMBAYI, Ancien Bâtonnier du Barreau de Kinshasa Gombe

Les nouveaux défis du droit des affaires harmonisé en RDC et dans l'espace OHADA, *Prof TAYLOR LUBANGA, Avocat et Chargé de Mission du Président de la République*

Les recommandations en vue d'une meilleure application du droit OHADA, *Monsieur André LOBO KWETE, Docteur en Droit, Notaire, chargé de cours à la Faculté de Droit de Université Protestante du Congo, UPC*

Rapport de synthèse, *Docteur Achille NGWANZA, Associé JUS AFRICA, Membre de la Cour Internationale d'arbitrage de la CCI*

REMISE DE PRIX

19h30: SOIRÉE DE GALA

3 BONNES RAISONS DE PARTICIPER

SE FORMER



Il s'agit d'un Colloque certifiant. Les participants bénéficient d'un certificat de formation continue en droit ohada. Un atout utile compte tenu de l'obligation de formation continue à laquelle sont soumis les praticiens du droit.

S'INFORMER



Se mettre à jour sur l'actualité du droit OHADA à propos des sujets traités en atelier. Échanger sur les questions récurrentes dans la vie professionnelle et apprécier l'évolution de la jurisprudence quant à cela.

CONTRIBUER



Le développement de la pratique du droit OHADA nécessite l'implication de tous. Des praticiens du droit, des enseignants chercheurs et des opérateurs économiques. Leurs avis sur le bilan et les perspectives 10 ans après l'adhésion de la RD Congo à l'OHADA sont très utiles pour apporter au débat un aspect concret et réaliste.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET FRAIS D'INSCRIPTION AU COLLOQUE

Du 15 au 16 septembre

Participation physique ou par visioconférence, avant et après le 1 Septembre 2022

Etudiants (en RDC)

- 33.000 FCFA – 50 € - 50 \$

Professionnels judiciaires basés en RDC (avocats, juges, notaires, huissiers, etc.)

- 65.000 FCFA – 100 € - 100 \$

L'inscription donne droit :

- à un exemplaire des actes du colloque ;
- au dossier pédagogique du colloque ;
- à l'accès au colloque ;
- aux pauses café (uniquement pour ceux qui sont présents physiquement) ;
- aux déjeuners (idem) ;
- à l'attestation de participation au colloque.

Paiement des frais d'inscriptions par virement bancaire sur le compte intitulé ORDRE DES AVOCATS GOMBE/USD dans la Banque RAWBANK, N° **0100039602-92**

USD, (A partir de l'étranger, identifiant national de compte

RIB : Banque 05100, Agence 05101, Compte 0100039602, Clé 92, Bank

Identifiant Code RAWBCDKI) ou en espèce au Siège du Barreau de Kinshasa/Gombe moyennant quittance.

Clôture des inscriptions : 10 septembre 2022

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'une fois le paiement effectué.

Participation physique (autres)

Avant le 1 septembre 2022

- Inscription individuelle

- 130 000 FCFA - 200 € - 200 \$

Inscription en groupe (3 personnes et plus)

- 97 000 FCFA – 150 € - 150 \$ par personne

• **Après le 1 Septembre 2022**

Inscription individuelle

- 162 000 FCFA – 250 € - 250\$

Inscription en groupe (3 personnes et plus)

- 130 000 FCFA – 200 € - 200\$

L'inscription donne droit :

- à un exemplaire des actes du colloque ;
- au dossier pédagogique du colloque ;
- à l'accès au colloque ;
- aux pauses café ;
- aux déjeuners ;
- à l'attestation de participation au colloque.

Paiement des frais d'inscriptions par virement bancaire sur le compte intitulé ORDRE DES AVOCATS GOMBE/USD dans la Banque de RAWBANK, N° **0100039602-92 USD**, (A partir de l'étranger, identifiant national de compte RIB : **Banque 05100, Agence 05101, Compte 0100039602, Clé 92, Bank Identifiant Code RAWBCDKI**) ou en espèce au Siège du Barreau de Kinshasa/Gombe moyennant quittance.

- **Clôture des inscriptions** : 10 septembre 2022

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'une fois le paiement effectué.

Participation par visioconférence (autres)

Avant le 1 Septembre 2022

- 97. 000 FCFA – 150 € - 150 \$

Après le 20 Août 2022

- 117. 000 FCFA -180 € - 180 \$

L'inscription donne droit :

- à un exemplaire des actes du colloque ;
- au dossier pédagogique du colloque ;
- à l'accès au colloque par visioconférence ;
- à l'attestation de participation au colloque.

Paiement des frais d'inscriptions par virement bancaire sur le compte intitulé ORDRE DES AVOCATS GOMBE/USD dans la Banque RAWBANK, N° **0100039602-92 USD**, (A partir de l'étranger, identifiant national de compte RIB : **Banque 05100, Agence 05101, Compte 0100039602, Clé 92, Bank Identifiant Code RAWBCDKI**).

- **Clôture des inscriptions** : 10 septembre 2022

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'une fois le paiement effectué.

- **NB : Participation à la soirée de gala**

Pour tous les participants au colloque à l'exception des étudiants qui ne vont pas participer à la soirée.

- 33.000 FCFA – 50 € - 50 \$

Paiement par virement bancaire sur le compte intitulé ORDRE DES AVOCATS GOMBE/USD dans la Banque de RAWBANK, N° **0100039602-92 USD**, (A partir de l'étranger, identifiant national de compte RIB : **Banque 05100, Agence 05101, Compte 0100039602, Clé 92, Bank Identifiant Code RAWBCDKI**) ou en espèce au Siège du Barreau de Kinshasa/Gombe moyennant quittance.

LES HOTELS INDIQUES POUR LA RESERVATION DES PARTICIPANTS

Ceux qui désirent participer au colloque international sur les 10 ans de l'OHADA peuvent réserver les chambres dans les hôtels suivants :

- Fleuve Congo Hôtel (lieu du colloque);
- Pullman Hôtel (à 4 minutes à pied du lieu du colloque) ;
- Hôtel Royal (à 10 minutes véhicule du lieu du colloque) ;
- Selton Hôtel (à 10 minutes véhicule du lieu du colloque).

Le participant désireux pourra entrer en contact directement avec les hôtels via leurs contacts indiqués sur www.google.cd.





BARREAU DE KINSHASA- GOMBE

Siège social : Croisement des Avenues Pumbu et des bâtonniers

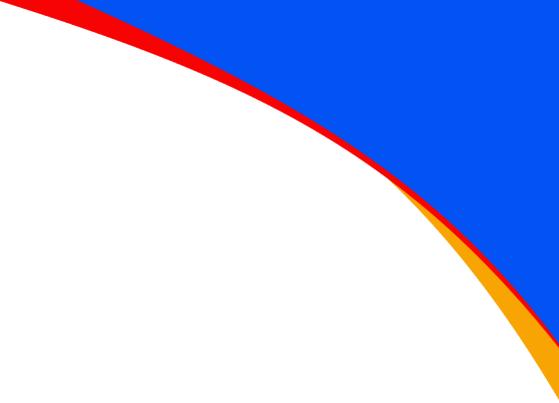
Boîte Postale : 3525 Kinshasa/Gombe

Téléphone : (+243) 99 22 75 918

E-mail : batonnier@barreaulagombe.cd



Colloque du 15 au 16 septembre 2022
Barreau de Kinshasa-Gombe RDC.



**FORMULAIRE
D'INSCRIPTION**



BARREAU DE
LA GOMBE

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE DIX ANS DE L'OHADA EN RDC

Du 15 au 16 septembre 2022 à Kinshasa

Lieu : Fleuve Congo Hôtel



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Cabinet/Organisation :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél :

Email :

Date de naissance : / / 2022 (JJ/MM/AAAA)

Participation physique au colloque en ligne participation en ligne au colloque

Bien vouloir cocher la case correspondant au paiement à effectuer

Arrivée à Kinshasa	Départ de Kinshasa
Date d'arrivée : / / 2022 (JJ/MM/AAAA)	Date de départ : / / 2022 (JJ/MM/AAAA)
N° de vol :	N° de vol :

Hôtel demandé :

ACCOMPAGNANT (S)

NOM, Prénom du / des accompagnant (s) adulte (s) :

.....

.....

NOM, prénom et âge du/des jeune (s) accompagnant (s) (entre 8 et 18 ans) :

.....

.....

Noté

- Ceci n'est pas une demande de réservation hôtelière. Les réservations d'hôtel doivent se faire directement auprès de notre Barreau à l'adresse email suivant :
batonnier@barreaudelagombe.cd
- CLOTURE INSCRIPTION INDIVIDUELLE : 9 septembre 2022 à 17 h00 : heure de Kinshasa.

MODALITES DE PAIEMENT

Les droits d'inscription au congrès doivent être payés en Dollars Américain uniquement :

- **PAR VIREMENT BANCAIRE (R.I.B)**

Veuillez préciser à votre banque que le virement doit être effectué en Dollars et sans frais pour le bénéficiaire à l'ordre de :

Titulaire du compte : ORDRE DES AVOCATS GOMBE
Adresse Titulaire : Croisement des avenues des Bâtonniers et Pumbu
Commune de la Gombe, Kinshasa/RDC.
Numéro de Compte : 05100-05101-0100039602-92 / USD
Monnaie du Compte : Dollars Américains
Code SWIFT : RAWBCDKI
IBAN :
Nom de la Banque : RAWBANK DRC S.A

Merci de préciser votre nom, post nom et prénom et comme motif ou référence : « COLLOQUE INTERNATIONAL KINSHASA » ; et enfin de joindre une copie de votre ordre de virement à votre formulaire d'inscription.

- **PAR DEPOT COMPTE :**

Titulaire du compte : ORDRE DES AVOCATS GOMBE
Numéro de Compte : 05100-05101-0100039602-92 / USD
Monnaie du Compte : Dollars Américains
Nom de la Banque : RAWBANK DRC S.A

Merci de préciser votre nom, post nom et prénom et comme motif ou référence : « COLLOQUE INTERNATIONAL KINSHASA » ; et enfin de joindre une copie de votre ordre de virement à votre formulaire d'inscription

Je soussigné(e), titulaire de la carte de crédit susmentionnée, autorise le Barreau de Kinshasa/ Gombe à débiter la dite carte d'un montant de \$ (USD).

- **PAR CARTE DE CREDIT :**

Visa **Mastercard**
N° de carte :
Cryptogramme :
Nom du titulaire :

VOTRE SIGNATURE EST OBLIGATOIRE POUR AUTORISER LE PAIEMENT.

Lieu :

Date :/...../2022

Signature :

Pour toute demande d'information contactez
- Maitre Papy Muchanga + 243 998 263 986
- Mme Mamie Malungu + 243 999 924 801
ou écrivez à cette adresse batonnier@barreaudelagombe.cd

